Décision 02-D-62 du 27 septembre 2002

relative aux pratiques relevées dans le secteur du déménagement des personnels de la marine nationale en Bretagne

Posted on: 13 novembre 2002 | Secteur(s) :

TRANSPORTS

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Ministre de l'économie des finances et de l'industrie
Dispositif(s)	Injonction Non-lieu partiel Sanction pécuniaire
Entreprise(s) concernée(s)	Transports déménagements Roussel, Le Floch, Démex Joncqueur, AGS Armorique, Boulouard, Aux aménageurs Bretons, Acropole Déménagements

Lire

le texte intégral de la décision
84.35 Ko